COURS DE DOCTORAT EN DROIT

Année universitaire 2025-26

Les Doctorant(e)s inscrit(e)s au Cours de Doctorat en Droit acquièrent pour leur activités didactiques 60 ECTS (sur un total de 180 ECTS)* tout au long des trois années de cours, ainsi distribués** :

PREMIÈRE ANNÉE

Chaque Doctorant(e) acquiert 30 ECTS à l'issue des activités didactiques suivantes :

20 ECTS pour la fréquentation du cours de didactique *ad-hoc*, commune aux quatre cursus afférents au Cours de Doctorat comprenant des cours thématiques, des événements à caractère interdisciplinaire et un colloque conclusif***, fréquentation attestée par un examen de contrôle des connaissance, qui consiste normalement en la rédaction d'un essai sur un des sujets traités dans le cadre dudit cours ;

7 ECTS pour sa participation (*i*) à des initiatives didactiques/séminaires organisé(e)s par son propre cursus, ou bien (*ii*) à des séminaires/colloques spécialisés auprès d'autres Départements de l'Université de Gênes, d'autres universités italiennes ou d'autres Centres de recherche, ou bien d'Universités ou Centres de recherches étrangers ;

3 ECTS suite à l'acquisition de compétences techniques et relationnelles qui s'ajoutent aux compétences disciplinaires spécifiques (formation transversale sur les *soft skills*)****.

DEUXIÈME ANNÉE

Chaque Doctorant(e) en déplacement à l'étranger (et/ou auprès d'Instituts de recherche nationaux ou bien d'entreprises ou d'AP) acquiert 20 ECTS à l'issue des activités didactiques suivantes :

10 ECTS pour avoir participé à des séminaires/colloques organisés auprès de l'Université ou du Centre de recherche étranger choisi pour la période de séjour à l'étranger ;

7 ECTS pour avoir participé à des initiatives/séminaires commun(e)s aux quatre cursus afférents au Cours de Doctorat, ou bien organisés sous la direction du cursus auquel on appartient, ou bien suite à la participation à des séminaires/colloques spécialisés auprès d'autres Départements de l'Université de Gênes, d'autres universités italiennes ou d'autres Centres de recherche, ou bien d'Universités ou Centres de recherches étrangers (autres que celui auprès duquel on effectue le séjour à l'étranger) ;

3 ECTS suite à l'acquisition de compétences techniques et relationnelles qui s'ajoutent aux compétences disciplinaires spécifiques (formation transversale sur les *soft skills*)****.

Les Doctorant(e)s qui passent l'intégralité de leur deuxième année sur place s'accordent au cas par cas avec leur Directeur de thèse sur les modalités d'acquisition des 17 ECTS pour des

activités didactiques, en sus des 3 ECTS qu'il faut de toute façon obtenir par le biais de la formation transversale sur les *soft skills*.

TROISIÈME ANNÉE

Chaque Doctorant(e) acquiert 10 ECTS à l'issue des activités didactiques suivantes :

7 ECTS suite à la participation à des séminaires dans lesquels le/la Doctorant(e) s'investit de façon active, en présentant les avancées de ses propres recherches.

3 ECTS pour avoir participé à des initiatives didactiques/séminaires commun(e)s aux 4 cursus afférents au Cours de Doctorat, ou bien organisé(e)s sous la direction du cursus auquel on appartient ; *ou bien* suite à la participation à des séminaires/colloques spécialisés auprès d'autres Départements de l'Université de Gênes, d'autres universités italiennes ou d'autres Centres de recherche, ou bien d'Universités ou Centres de recherches étrangers.

*Calcul des ECTS. La participation active à chaque module de deux heures de cours, ou à toute autre activité didactique (séminaires, événements) entraine l'assignation d'1 ECTS.

Parcours individualisés. Sur proposition du Directeur de recherche, il reste la possibilité d'établir des parcours différenciés, ou bien d'autoriser des activités remplaçant celles indiquées dans le schéma, en utilisant la TABLE D'ÉQUIVALENCE dédiée, qui est reportée en bas. En particulier, le **séjour à l'étranger d'au moins 6 mois, au même titre que celui qui a été effectué auprès d'Instituts de recherche nationaux (ou d'entreprises ou d'AP), normalement prévu pendant la deuxième année de cours, peut être avancé en tout ou en partie à la première année, ou bien reporté à la troisième.

***Didactique commune aux 4 cursus. La thématique de la didactique commune aux quatre cursus est choisie en prévision du début de chaque nouveau cycle de doctorat, sous la proposition du cursus qui, à tour de rôle, s'engage dans son organisation. Conformément au caractère interdisciplinaire du Cours, la thématique est choisie et déclinée en saisissant ses différents résonances dans les multiples secteurs représentés au sein du Doctorat, en impliquant dans la didactique les parties prenantes (*stakeholders*), qui sont dûment représentées dans le Comité consultatif du Cours de Doctorat. Le cours de didactique commune se termine avec une **session d'examen**, qui consiste normalement en la rédaction d'un bref essai. Le cours de didactique commune prévoit *(i)* des cours thématiques (de deux heures chacun, normalement), *(ii)* des événements à caractère interdisciplinaire (tels que, par exemple, des séminaires, des colloques et des présentations d'ouvrages) et (iii) un colloque conclusif (programmé généralement la dernière semaine d'octobre), pour un total de 20 ECTS.

****Formation transversale sur les *soft skills*. Sur avis du Comité Consultatif du Cours de Doctorat, formulé à l'occasion de l'interlocution du 22/10/2025, il est admis qu'au moins une partie des *soft skills* soit acquise par le biais d'une participation à des cours décelés avec le

support des membres dudit Comité Consultatif, en concertation avec les Directeurs de thèse référents.

DISTRIBUTION DES ECTS TOUT AU LONG DES TROIS ANNÉES – SCHÉMA RÉCAPITULATIF

Description	**N° d'ECTS**
I année	
Activité didactique	**30 ECTS**
Activité de recherche	25 ECTS
Rédaction de la thèse (index, bibliographie)	5 ECTS
II année	
Activité didactique	**20 ECTS**
Activité de recherche	20 ECTS
Rédaction de la thèse	20 ECTS
III année	
Activité didactique	**10 ECTS**
Activité de recherche	10 ECTS
Finalisation de la rédaction de la thèse	40 ECTS